

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2020

L'an 2020 et le 1^{er} septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Marmagne, afin de respecter les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, sous la présidence de Monsieur DUPERAT, Maire.

Présents : M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, Mme LASSEUR Odile, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Excusés ayant donné procuration : Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique donne pouvoir à Mme REBOTTARO Catherine, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. DENIS Alexandre

Excusé : M. AMIOT Yannick

A été nommé secrétaire : M. THEILLAY Rodolphe

N°37/2020 – AIDE A LA LICENCE SPORTIVE OU A L'ADHESION CULTURELLE, POUR LES JEUNES MARMAGNAIS, DE 5 A 15 ANS, SAISON 2020-2021

La nouvelle équipe municipale souhaite que chacun puisse pratiquer son activité favorite.

Ainsi, la commission communale sports-animation-culture propose d'offrir à tous les jeunes de 5 à 15 ans, résidant à Marmagne et fréquentant une association de la commune, un coupon sport-culture.

Cette aide viendra en déduction de la cotisation annuelle et sera versée à l'association.

La remise des coupons aux bénéficiaires se fera, courant octobre 2020, sur présentation d'un justificatif de domicile, pour la saison 2020/2021.

La commission communale sports-animation-culture propose de fixer le montant de l'aide à 50 € maximum, plafonnée au montant réel de la cotisation. Catherine Rebottaro estime le budget à 2000 euros environ.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de l'aide à la licence sportive ou à l'adhésion culturelle, d'un montant de 50 €, valable pour les jeunes Marmagnais, de 5 à 15 ans, pour la saison 2020/2021.

N°38/2020 – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LE SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFIP, permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Il permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies, ce qui ne concerne pas Marmagne.

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.
Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

La convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échange de l'information entre les parties.

Elle est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sans préavis.

Monsieur le Maire présente la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec la direction générale des finances publiques pour le service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

N°39/2020 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) pour l'année 2021

Pour les années 2017, 2018 et 2019, le conseil municipal avait délibéré pour contribuer financièrement au FSL à hauteur de 1500 € par an, dans le cadre de la convention signée en 2017 avec le Conseil Départemental.

M. le Maire propose donc de reconduire la somme de 1500 € pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de contribuer financièrement au FSL, à hauteur de 1500 €, pour l'année 2021

N°40/2020 – BOURGES PLUS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Bourges Plus en date du 16 février 2015,

Considérant que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La commission Locale d'Evaluation des Charges est une commission permanente dont la mission consiste à quantifier les transferts de compétences réalisées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres. Cette commission peut être amenée à se prononcer sur des transferts de charges ultérieurs.

Vu la délibération de Bourges Plus en date du 23 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et à la saisine des communes pour l'élection des membres,

Considérant que la commune de Marmagne doit désigner, pour la CLECT, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des représentants ;

Le Maire lance un appel à candidatures.

2 candidatures sont présentées : celle de Mme Annie JACQUET pour le poste de représentant titulaire et celle de M. Renaud BLOND pour le poste de représentant suppléant.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

REPRESENTANT TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins nuls, blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, enveloppes vides) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– Mme Annie JACQUET : 18 voix (dix huit voix)

- Mme Annie JACQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentant titulaire.

REPRESENTANT SUPPLEANT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins nuls, blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, enveloppes vides) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– M. Renaud BLOND : 18 voix (dix huit voix)

- M. Renaud BLOND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant suppléant.

Sont donc élus, à l'unanimité, les membres suivants pour représenter la commune de MARMAGNE au sein de la CLECT de la communauté d'agglomération de Bourges Plus :

- représentant titulaire : Mme Annie JACQUET, née le 31/10/1951 et demeurant à Saint Aubin 18500 MARMAGNE, fonction : 1ère maire-adjoint de Marmagne

- représentant suppléant : M. Renaud BLOND, né le 24/08/1975 et demeurant au 27 bis rue des Sables 18500 MARMAGNE, fonction : conseiller municipal de Marmagne

Questions diverses

- Le Maire explique que, depuis trois mois environ, il n'y avait plus d'électricité route de Mehun / rue des Acacias. Malgré de nombreuses relances effectuées par les services de la mairie, rien n'avancé. Il a donc appelé, ce jour, l'entreprise Citéos qui lui a répondu, dans la journée et a envoyé un devis. Cette panne est due à des défauts sur le câble aérien existant, la solution consiste à dérouler un petit câble en parallèle.

N°41/2020 - SDE 18 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REPARATION SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MEHUN

Monsieur le Maire informe qu'une contribution financière de 1 576.21 € HT est demandée par le SDE 18 pour les travaux de réparation sur le réseau d'éclairage public, route de Mehun - rue des Acacias.

La participation financière demandée est calculée sur la base de 50% du montant HT des travaux (3 152.42 € HT au total) ; l'autre moitié étant prise en charge par le SDE 18. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de 1 576.21 € HT demandée par le SDE 18, relative aux travaux de réparation sur le réseau d'éclairage public, route de Mehun - rue des Acacias et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- Le Maire en profite pour signaler que l'éclairage public de l'allée du Parc est à la charge du lotisseur, étant donné que c'est un lotissement privé. Idem pour la voirie.

N°42/2020 - FIXATION DE TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A MARMAGNE

Monsieur le Maire informe qu'au vu du contexte sanitaire actuel, de plus en plus d'associations extérieures à Marmagne demandent la possibilité de louer la salle des fêtes pour pratiquer leurs activités sportives ou culturelles.

Il convient donc de fixer un tarif de location pour ces associations afin de répondre à leurs demandes.

Monsieur le Maire propose un tarif forfaitaire de 50 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer la salle des fêtes à des associations extérieures à Marmagne pour pratiquer leurs activités, à condition que cela ne pénalise pas les associations marmagnaises, pour un montant forfaitaire de 50€ par mois.

- Le Maire informe que les travaux d'Eurovia commencent aujourd'hui et jusqu'à fin novembre environ. 1500 tonnes d'enrobé seront produites par jour pour refaire l'enrobé de l'autoroute A71 entre Bourges et Vierzon. 80% des enrobés enlevés sur l'A71 sont réutilisés pour faire le nouvel enrobé. Conséquence de ces travaux : un grand nombre de camions vont passer par la route de Cors, ce qui entraînera une dégradation de la voirie. Eurovia s'est donc engagé à refaire la route de Cors, au niveau du virage, et à donner à la commune le grattage d'enrobés enlevés pour aider à la réfection des chemins communaux.
- Le Maire informe qu'il est convoqué, début octobre, par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en tant que suspect, à titre de citoyen et non de Maire, dans le cadre de

l'arrosage « illégal » du stade. Il précise que si la sécheresse et l'interdiction d'arroser perdurent pendant plusieurs années, le stade deviendra de la terre battue...

- Le Maire sera en charge de la commission Eau/Transition écologique et énergies renouvelables, au sein de Bourges Plus.

Il demande quels conseillers municipaux seraient intéressés :

d'une part, pour participer à la commission intercommunale des impôts directs de Bourges Plus : Noëlle Février et Franck Charpentier se proposent.

d'autre part, pour participer aux autres commissions de Bourges Plus, cette possibilité étant maintenant ouverte :

- Annie Jacquet, conseillère communautaire, participe à la commission Economie/Promotion du territoire/Enseignement supérieur/Tourisme/Archéologie et valorisation du patrimoine. Elle se propose pour la commission Finances/ Ressources humaines/contractualisation/accessibilité et bâtiments communautaires,
- Bettina Da Costa se propose pour la commission Cohésion communautaire/Action sociale/Santé/Politique de la ville et usages numériques,
- Gérard Millereux se propose pour la commission Urbanisme/Biodiversité/trames verte et noire/Mobilité et voirie/Plan vélo,
- Jean-Michel Clair fera partie de la commission Habitat/PRU/Cœur de ville/Gens du voyage/Economie circulaire et déchets.

- Le Maire informe que, dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie, plante très allergène, il est recommandé de nommer un référent communal. Lionel Millet se propose. La discussion s'oriente ensuite vers la jussie, autre plante invasive, moins dangereuse que l'ambrosie mais qui asphyxie les cours d'eau. Le Syndicat du Canal de Berry s'en occupe. Noëlle Février demande si on peut faire appel à des bénévoles pour ramasser la jussie. Le Maire répond que c'est une très bonne idée car il n'y a pas besoin de compétences particulières. Alexandre Denis suggère aussi de sensibiliser les enfants à ce sujet.

- Fleurissement : le Maire informe que des devis ont été demandés à trois entreprises pour rénover l'arrosage automatique du rond-point de l'église. Pour l'instant, une seule a répondu pour un montant de 3510 €. Le Maire a reçu, en parallèle, un devis de 1652 € pour les plantations d'automne. L'entreprise attend une réponse rapide de la part de la mairie pour pouvoir passer commande. Le Maire propose éventuellement de signer le devis d'achat des fleurs en attendant de recevoir et de comparer les autres devis pour la réfection de l'arrosage automatique. Noëlle Février demande quand aura lieu cette réfection car si elle est prévue d'ici février 2021 par exemple, on peut planter les fleurs d'automne. Alexandre Denis rappelle qu'il faudra préparer les plantations à base de vivaces pour les années suivantes. Catherine Rebottaro évoque la possible mise en place d'un mâât et d'un ciel étoilé, dans le rond-point de l'église, pour la période de Noël 2020. Il est donc important de savoir s'il y aura de l'arrosage ou non. A l'issue des discussions, le Maire décide de surseoir à la commande de fleurs d'automne et d'attendre les deux autres devis pour l'arrosage automatique.

- Concernant les décorations et illuminations de Noël, le Maire informe que la somme consacrée aux illuminations sera équivalente à celle du festival Marmagne à l'Ouest qui n'a pas eu lieu cette année. Annie Jacquet signale qu'il faudra faire une décision budgétaire modificative. Noëlle Février confirme que les guirlandes étaient en leasing, contrat fait par M Damien, 1^{er} maire-adjoint du précédent mandat, donc elles appartiennent maintenant à la commune. Les décorations qui appartiennent à la commune seront récupérées et stockées dans des locaux municipaux. Le Maire rappelle que la pose des illuminations se fera par Citéos et non par les agents communaux. Une animation sera proposée le 12 décembre 2020 (Marché de Noël).

- Le Maire informe qu'une locataire, située résidence de la Sablière, va devenir propriétaire de son logement et souhaite acheter un terrain communal de 340 m² environ, jouxtant sa parcelle, le long de la voie ferrée. Le Maire lui a signalé que tous les frais seraient à sa charge (géomètre, acte notarié...). Jean-Michel Clair a demandé au riverain le plus proche s'il était d'accord avec cette opération et il a obtenu un avis favorable. Le terrain communal en question n'est pas constructible. Le Maire proposera, lors d'une prochaine séance de conseil municipal, de voter le prix de vente de cette bande de terrain. Il l'estime à 3€ par m².
- Le 18 septembre 2020, à 10h, au rond-point de l'église, aura lieu l'inauguration de la plaque commémorative pour Hubert Delagarde, en présence de l'ONAC et Agora Défense. Les élèves de l'école de Marmagne et de Berry-Bouy seront également présents. Le Préfet du Cher ne peut pas venir à cause de la réserve liée aux élections sénatoriales. Le Maire a commandé une plaque pour 120 € environ. Il en profite pour annoncer que, le 10 novembre 2020, aura lieu une cérémonie pour commémorer la mort du Général de Gaulle et pour inaugurer la salle de la résidence seniors, qui s'appellera « salle Maurice Bourlon ». Le Maire réfléchit aussi, dans le cadre du devoir de mémoire, à une exposition sur le camp américain de Beauvoir, avec des photos d'époque.
- Le « printemps de l'écologie », organisé par Bourges Plus, est prévu le vendredi 25 septembre, à la plaine de jeux. Les horaires restent à confirmer. On devrait avoir un article dans la presse.
- Concernant les travaux à la cantine, Jean-Michel Clair a remercié les entreprises qui ont joué le jeu de faire les travaux entre le 6 juillet et le 25 août.
- Pour le stade de foot, la commission travaux se réunira le 7 septembre au soir pour choisir l'entreprise qui fera la clôture de l'enceinte du stade, afin de le protéger des gens du voyage. La commune a, par ailleurs, demandé une subvention au district de foot pour financer la réalisation de cette clôture. Il faudra faire aussi le terrain annexe. On devrait recevoir, la semaine prochaine, des devis pour l'arrosage et l'aménagement afin de monter un dossier de demande de subvention global à la Région. Annie Jacquet rappelle qu'il ne faudra pas commencer les travaux avant d'avoir la réponse de la Région. Jean-Michel Clair se demande s'il faut investir dans un système d'arrosage si, par la suite, on n'a plus le droit d'arroser.
- Projet d'aménagement place de la Gare : des travaux topographiques ont été réalisés par M Neuilly, géomètre. Ce sujet sera discuté en commission travaux.
- Accessibilité du Chalet : finalement, on a reçu une subvention de l'Etat, la DETR, pour faire ces travaux. Jean-Michel Clair va refaire le point avec la personne du SDE 18 qui a monté le dossier initial pour avoir des explications, notamment sur la rampe à créer.
- Gymnase : suite à la chute du flocage dans un local de stockage, la garantie d'un an étant terminée, on a dû faire venir une entreprise de Paris pour effectuer les réparations. La mousse dans le local chaufferie sera mise cette semaine par les agents communaux. Jean-Michel Clair prendra, ensuite, contact avec M. Donadieu, de l'APAVE pour qu'il passe, début septembre, réaliser son rapport de levée des réserves afin que la commission sécurité puisse être reconvoquée. Le Maire espère ainsi avoir un avis favorable pour reprendre les activités au gymnase, puisque toutes les requêtes auront été effectuées. Le 27 août, Jean-Michel Clair a fait intervenir l'entreprise Peslard pour voir d'où venaient les fuites. Apparemment, cela viendrait du positionnement des panneaux en polycarbonate. L'entreprise titulaire du marché qui avait posé ces panneaux, a fait

faillite depuis, mais elle avait une assurance qu'il va falloir saisir. La procédure risque de durer longtemps. Alexandre Denis détaille, ensuite, les travaux de réparation à faire et les devis attendus.

- Canal de Berry : suite à la réunion du 6 juillet dernier et à un courrier du 10 juillet, chaque commune doit entretenir le canal, à sa charge. Annie Jacquet dit que depuis plusieurs années, dès le début du projet, il avait été décidé que les frais d'entretien seraient à la charge de la commune. Un dossier de comparaison des différentes solutions doit être fait. Selon Jean-Michel Clair, cet entretien impactera le travail des agents techniques, déjà en sous effectifs (5 au lieu de 8 il y a quelques années) car cela représenterait 2 mois de travail, non-stop, pour 2 agents. Il faudrait peut-être consulter des entreprises privées pour faire les travaux, comme c'est déjà le cas pour le balayage des rues, le nettoyage des fossés (même si les contrats sont à revoir et cela sera discuté en commission travaux)... Concernant l'entretien des trottoirs, avant le zéro phyto, l'habitude était prise que les agents techniques fassent le désherbage avec les produits chimiques. Or, désormais, ce sont aux propriétaires de désherber eux-mêmes leurs trottoirs. Odile Lasseur demande à ce que ce soit inscrit dans le Marmagne Info.
- Déchets : il faut refaire un règlement. Les demandes qui parviennent en mairie doivent être transmises directement à Jean-Michel Clair. Il faudrait faire une liste des demandes pour savoir ce que cela représente et décider ensuite de faire un ramassage par semaine, ou par mois...
- Personnel technique : à compter du 1^{er} septembre, on a demandé l'aide de David, de l'Entraide Berruyère pour venir en renfort car on manque de personnel technique.
- PLUi : il n'est pas encore fini. Des difficultés entre l'Etat et les collectivités territoriales pour certains projets ralentissent l'avancement du dossier. Dès que le commissaire enquêteur sera nommé, les gens pourront envoyer leurs courriers. On communiquera l'information à la population dès qu'on l'aura.
- Subventions Contrat Régional d'Agglomération : une réunion a eu lieu cet après-midi entre la mairie et les services de Bourges Plus chargés du contrat régional d'agglomération pour faire le point sur les dossiers en cours et à venir. Plusieurs projets ont été cités par le Maire pour faire partie de l'actuel contrat régional (2018-2024) ou du futur contrat (à partir de 2024) :
 - 1/ l'aménagement du terrain de foot,
 - 2/ l'aménagement de la place de la Gare : l'intervention d'un paysagiste-concepteur est exigée. Il faut le faire intervenir au plus vite.
Les dossiers n°1 et n°2 doivent être, si possible, complets (avec tous les devis) d'ici la fin d'année 2020 ; condition quasi nécessaire pour être intégrés dans le contrat actuel qui va être révisé en juin 2021.
 - 3/ la rénovation de la salle des fêtes, sans extension : opération déjà incluse dans le contrat actuel. Annie Jacquet fera faire un audit énergétique, obligatoire à réception des informations de la Région.
 - 4/ la réhabilitation de l'ancien local de la Poste : une réflexion est engagée
 - 5/ l'aménagement éventuel (projet à long terme) du domaine des Bulles pour en faire un gîte ou une salle des fêtes (pour cela, il faudra faire attention que les parcelles concernées soient mises dans la bonne zone du PLUi et avoir la certitude de l'acquisition du terrain).

La réfection de la voirie et des eaux pluviales à Marmignolles sera également prévue, une demande de subvention pourra aussi être faite auprès du Conseil Départemental.

Il faut désormais que les commissions travaux et finances se coordonnent pour faire les programmations 2021/2022/2023/2024/2025.

Par ailleurs, le Maire souhaite reposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour les salles de réunion et de musique.

- Le Maire a rendez-vous le 4 septembre avec l'entreprise Citéos pour faire un état des lieux des caméras actuelles et étudier la possibilité d'en installer de nouvelles. Le major de gendarmerie sera présent à ce rendez-vous.
- Bertrand Henoff s'étonne de ne pas avoir reçu, depuis quelques temps, les compte-rendu des commissions et des réunions d'adjoints. Le Maire et la secrétaire font un point sur la situation et le mode de diffusion des compte-rendu sera revu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire
B.DUPERAT

Le secrétaire
R. THEILLAY

A.JACQUET

JM.CLAIR

C. REBOTTARO

G.MILLEREUX

B.DA COSTA

R.BLOND

F.CHARPENTIER

A.DENIS

N.FEVRIER

A.GAUTIER

B.HENOFF

O. LASSEUR

L. MILLET

V.NENNIG